



EAI SES 2

SESSION 2017

**AGRÉGATION
CONCOURS INTERNE
ET CAER**

Section : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

COMPOSITION ÉLABORÉE À PARTIR D'UN DOSSIER

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours interne de l'Agrégation de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAI	1100A	102	0791

► **Concours interne du CAER / Agrégation de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAH	1100A	102	0791

Quelles politiques pour l'emploi ?

Ce dossier comporte neuf documents.

Informations aux candidats

Il est demandé au candidat de construire, à partir de ce dossier, et pour une classe de terminale, le plan et le contenu d'une séance de travail de deux heures, intégrant obligatoirement des travaux à réaliser par les élèves. Le candidat doit indiquer les documents retenus parmi ceux que comporte le dossier et en justifier le choix, en présentant les modes d'exploitation en classe de ces documents, en dégagant les résultats à attendre de cette exploitation sous la forme d'une synthèse à enregistrer par les élèves, en prévoyant les procédures d'évaluation des acquisitions escomptées, en signalant, enfin, les ouvrages ou articles qui pourraient être conseillés, d'une part, au professeur, d'autre part, éventuellement, aux élèves, pour l'approfondissement du sujet étudié.

Extrait du programme de l'enseignement spécifique de sciences économiques et sociales de la classe de terminale de la série économique et sociale

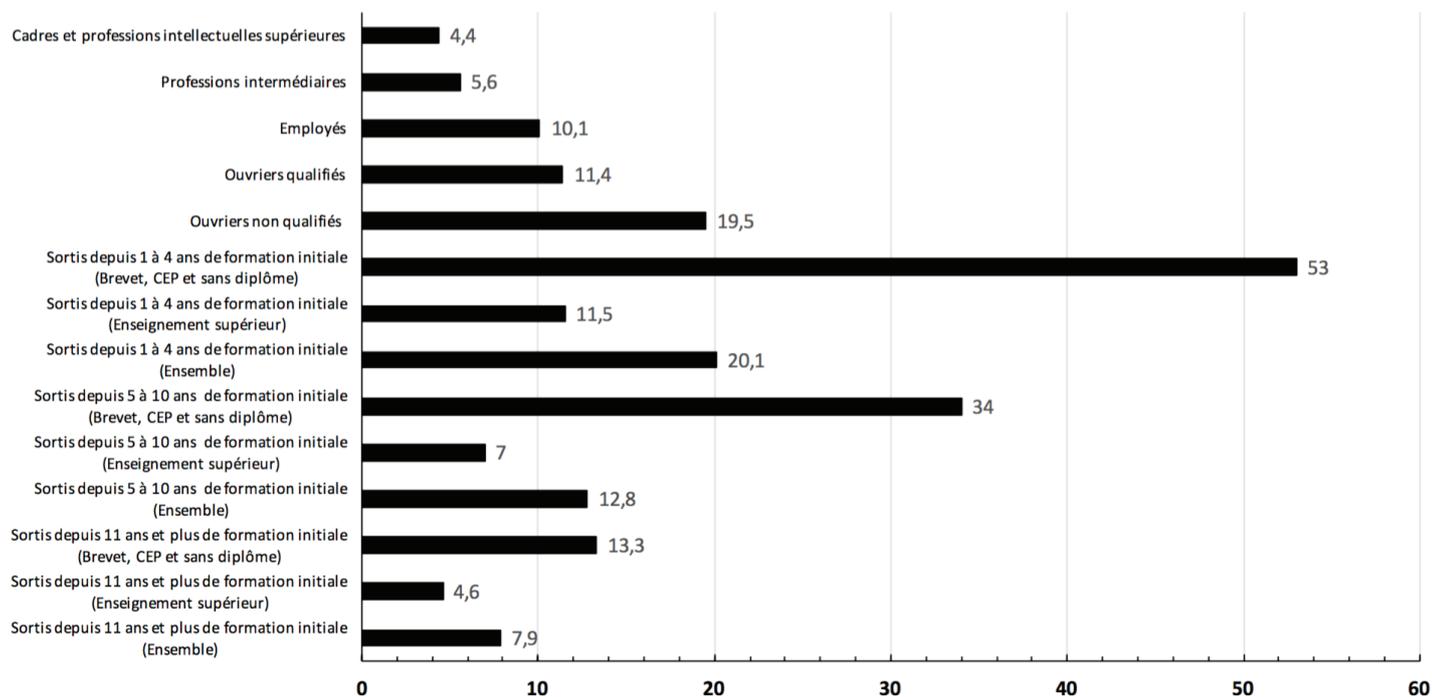
Regards croisés (durée indicative : 40 heures)

2. Travail, emploi, chômage

Thèmes et questionnements	Notions	Indications complémentaires
2.1 Comment s'articulent marché du travail et gestion de l'emploi ?	Taux de salaire réel, salaire d'efficience, salaire minimum, contrat de travail, conventions collectives, partenaires sociaux, segmentation du marché du travail.	En se limitant à une présentation graphique simple et en insistant sur les déterminants de l'offre et de la demande, on expliquera l'analyse néo-classique du fonctionnement du marché du travail. Pour rendre compte de la spécificité de la relation salariale, on montrera l'intérêt de relâcher les hypothèses du modèle de base en introduisant principalement les hypothèses d'hétérogénéité du facteur travail et d'asymétrie d'information. À partir de quelques exemples, on montrera que le taux de salaire dépend également du résultat de négociations salariales et de l'intervention de l'État. Acquis de première : salaire, marché, productivité, offre et demande, prix et quantité d'équilibre, asymétries d'information.
2.2 Quelles politiques pour l'emploi ?	Flexibilité du marché du travail, taux de chômage, taux d'emploi, qualification, demande anticipée, salariat, précarité, pauvreté.	Afin de montrer que la diversité des formes et des analyses du chômage explique la pluralité des politiques, on analysera les politiques macroéconomiques de soutien de la demande globale pour lutter contre le chômage keynésien, les politiques d'allègement du coût du travail pour lutter contre le chômage classique, les politiques de formation et de flexibilisation pour réduire la composante structurelle du chômage. On soulignera que les politiques de l'emploi sont aussi fondées sur la prise en compte du rôle du travail et de l'emploi dans l'intégration sociale. On se demandera en quoi ce lien entre travail et intégration sociale est fragilisé par certaines évolutions de l'emploi. Acquis de première : chômage, productivité, demande globale, politique monétaire, politique budgétaire, rationnement.

DOCUMENT 1

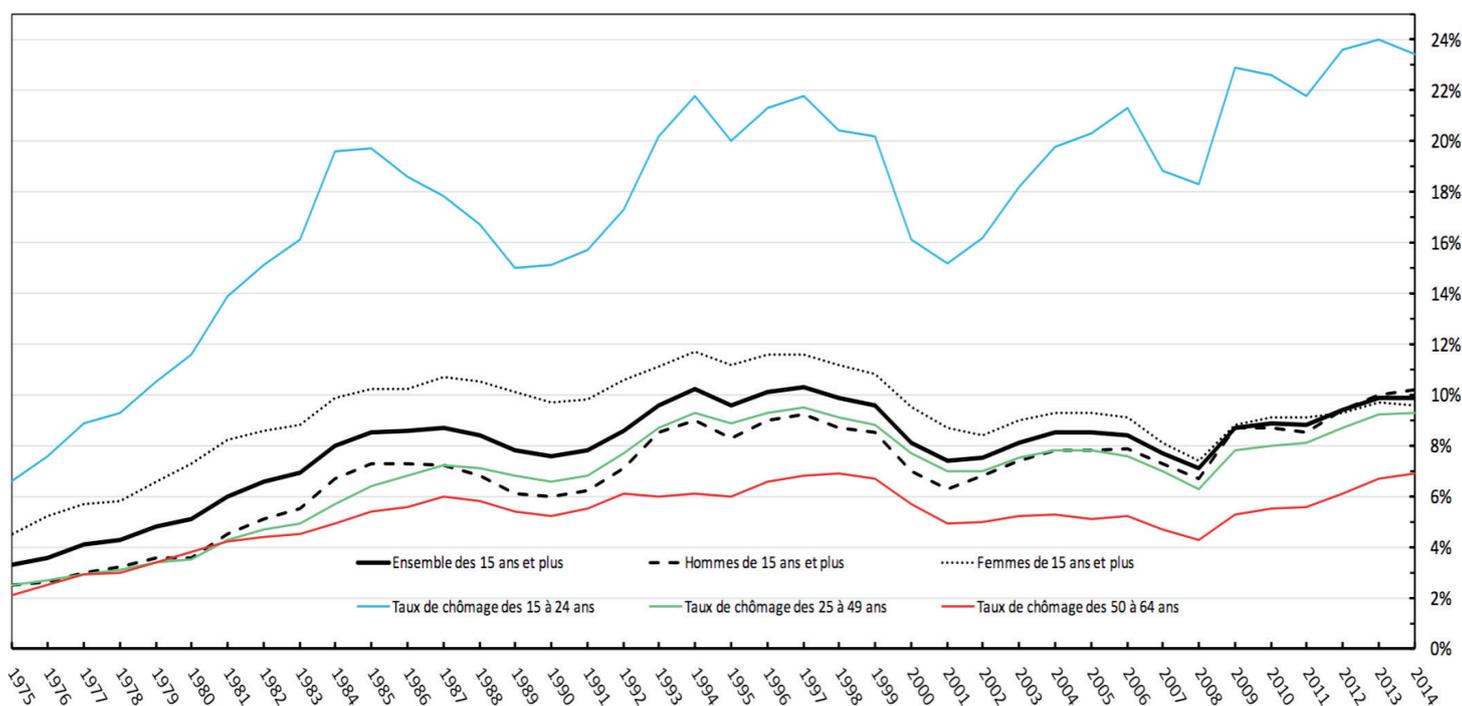
1A) Taux de chômage (%) au sens du Bureau international du travail (BIT) selon la catégorie socioprofessionnelle et la fin de la formation initiale en 2014



Champ :

Données pour la France métropolitaine. Pour les données des CSP, taux de chômage au sens du BIT en moyenne annuelle, ensemble des 15 ans et plus. Pour les données concernant la formation initiale, taux de chômage au sens du BIT selon le diplôme, actifs sortis de la formation initiale depuis 1 an ou plus.

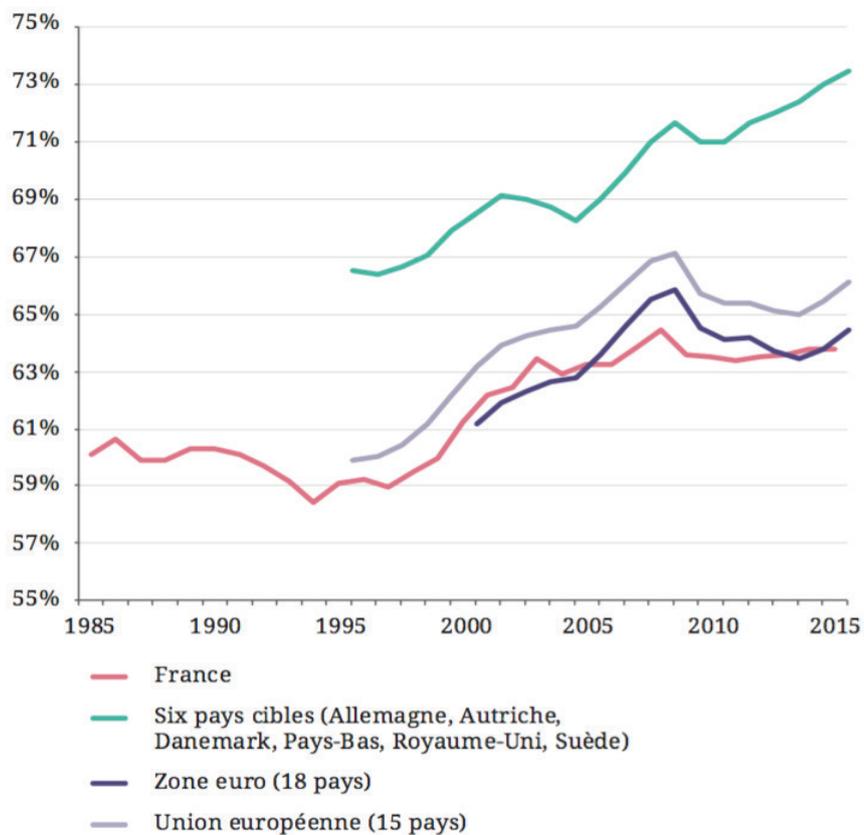
1B) Taux de chômage (%) au sens du BIT en France métropolitaine (1975-2014)



Source document 1: D'après INSEE, *Enquête emploi*, 2016.

DOCUMENT 2

Taux d'emploi (en %), situation en France et comparaison internationale



NOTE : taux d'emploi au sens du BIT. Population active de 15 à 64 ans.
Pour la France, données France entière.

SOURCE : France Stratégie, d'après données Eurostat et Insee

Source : Amandine BRUN-SCHAMME, Hélène GARNER, Nicolas LE RU, Antoine NABOULET, « Quels leviers pour l'emploi ? », Francestratégie1727.fr, mai 2016.

DOCUMENT 3

3A)

Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail, ciblées ou générales, sont estimées à 96,4 milliards d'euros (Md€) en 2013, soit 4,6 points de PIB.

Les « dépenses ciblées » s'élèvent à 50,9 Md€ en 2013, soit 2,4 points de PIB. Après une forte diminution en 2011 due à la fin du plan de relance, elles augmentent sensiblement en 2013 (+4,2% en euros constants). L'essentiel de cette hausse provient des allocations chômage, en lien avec la progression du nombre de demandeurs d'emploi. Elle est également attribuable à la montée en charge des emplois d'avenir.

L'indemnisation du chômage constitue la principale composante des dépenses ciblées (64%), loin devant les aides à l'emploi – principalement les contrats aidés – (13%), la formation professionnelle des demandeurs d'emploi (12%) et les moyens consacrés au service public de l'emploi (11%).

Les « dépenses générales » atteignent 45,5 Md€ en 2013, soit 2,2 points de PIB, dont 20,5 Md€ d'allègements généraux de cotisations sociales sur les bas salaires et 12 Md€ de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). S'y ajoutent essentiellement les incitations financières à l'emploi (prime pour l'emploi et RSA « activité ») et des mesures en faveur de l'emploi dans certains secteurs d'activité et zones géographiques. Les dépenses générales ont progressé de 21,8 % en euros constants par rapport à 2012. Cette forte hausse, après trois ans de baisse, est largement imputable à l'entrée en vigueur du CICE.

À la lisière de ces politiques en faveur de l'emploi et du marché du travail, certaines dépenses sociales (minima sociaux) représentent en sus 17,4 Md€ en 2013.

Source : « Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2013 », *DARES Analyses*, n°087, novembre 2015.

3B) Dépenses « ciblées » pour les politiques du marché du travail en France, 2008-2013

En millions d'euros

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1- SERVICES RELATIFS AU MARCHE DU TRAVAIL	4048	4977	5985	5260	5356	5514
2- FORMATION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI	4 996	6 218	6 342	6 149	6 084	6018
4- INCITATIONS A L'EMPLOI	1 437	1 158	1 308	618	557	585
5- EMPLOI PROTEGE ET READAPTATION	1 864	2 093	2 112	1 868	1 900	1 997
6- CREATION DIRECTE D'EMPLOI	2 984	2 958	3 902	2 802	2 660	3 124
7- AIDES A LA CREATION D'ENTREPRISES	644	738	1 056	1 052	909	952
8- MAINTIEN ET SOUTIEN DU REVENU EN CAS D'ABSENCE D'EMPLOI	22 736	27 769	29 399	29 088	30 870	32633
9- PRERETRAITES	452	296	198	130	108	69
TOTAL	39 161	46 207	50 302	46 966	48 446	50 894
Total en euros constants 2013 *	41 792	49 266	52 827	48 299	48 865	50 894
Variation annuelle en volume	-7,7%	+17,9%	+7,2%	-8,60%	+1,2%	+4,2%
Par type de mesures						
catégories 2 à 7 (Politiques "actives" du marché du travail)	11 925	13 165	14 721	12 489	12 111	12677
catégories 8 et 9 (Politiques de soutien du revenu)	23 188	28 065	29 596	29 218	30 978	32702
Par type de dépenses						
Transferts aux individus	66,7%	67,5%	66,2%	70,2%	71,9%	71,6%
Transferts aux employeurs	18,6%	17,6%	18,3%	14,5%	13,2%	14,1%
Transferts aux prestataires de services	14,8%	14,9%	15,5%	15,4%	14,9%	14,3%

Champ : France.

Source : DARES pour Eurostat (Base de données "Politiques du marché du travail").

* Euros constants : indice Insee des prix à la consommation, France entière, hors tabac.

Source : DARES, 2015.

3C) Dépenses générales en faveur de l'emploi et du marché du travail en France, 2008-2013

En millions d'euros

	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
MESURES GÉNÉRALES D'EXONÉRATIONS	27 054	27 091	27 054	25 356	24 551	33 082
INCITATIONS FINANCIÈRES À L'EMPLOI	4 453	4 731	4 677	4 614	4 233	4 011
MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DANS CERTAINES ZONES GÉOGRAPHIQUES	1 954	1 731	1 636	1 535	1 593	1 591
MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DANS CERTAINS SECTEURS	6 590	6 948	7 053	6 592	6 694	6 865
TOTAL	40 051	40 501	40 420	38 097	37 071	45 548
Total en points PIB	2,0	2,1	2,0	1,9	1,8	2,2
Total en euros constant 2013*	42 742	43 183	42 449	39 178	37 391	45 543
Variation annuelle en volume	9,4%	1,0%	-1,7%	-7,7%	-4,6%	21,8%

Champ : France

* Euros constants : indice Insee des prix à la consommation, France entière, hors tabac.

Sources :

Les montants des exonérations sont issus des comptes de la sécurité sociale.

Les montants des dépenses fiscales sont issus des tomes II des Évaluations des voies et moyens des projets de loi de finances successifs (hors CICE)

Les autres dépenses sont issues des rapports annuels de performance 2013 (RAP).

Source : DARES, 2015.

3D) Dépenses sociales au titre des minima sociaux « à la lisière » des politiques de l'emploi en France, 2008-2013

En millions d'euros

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Revenu de solidarité active (RSA) (hors RSA activité)	-	4 779	6 952	8 176	8 628	9 399
Revenu minimum d'insertion (hors intéressement)	6 019	2 859	766	17	12	13
Allocation de parent isolé (API) (hors intéressement)	996	530	144	-	-	-
Allocation aux adultes handicapés de base (AAH)	5 476	5 889	6 323	6 901	7 490	7 884
Revenu de solidarité spécifique aux DOM (RSO / DOM)	69	71	73	73	68	64
Total	12 560	14 129	14 259	15 167	16 197	17 360
Total en points de PIB	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8
Total en euros constants 2013*	13 404	15 064	14 975	15 597	16 337	17 360
Variation annuelle en volume	- 1,5%	+ 12,4%	- 0,6%	+ 4,2%	+ 4,7%	+ 6,3%

Champ : France

Source : Cnaf

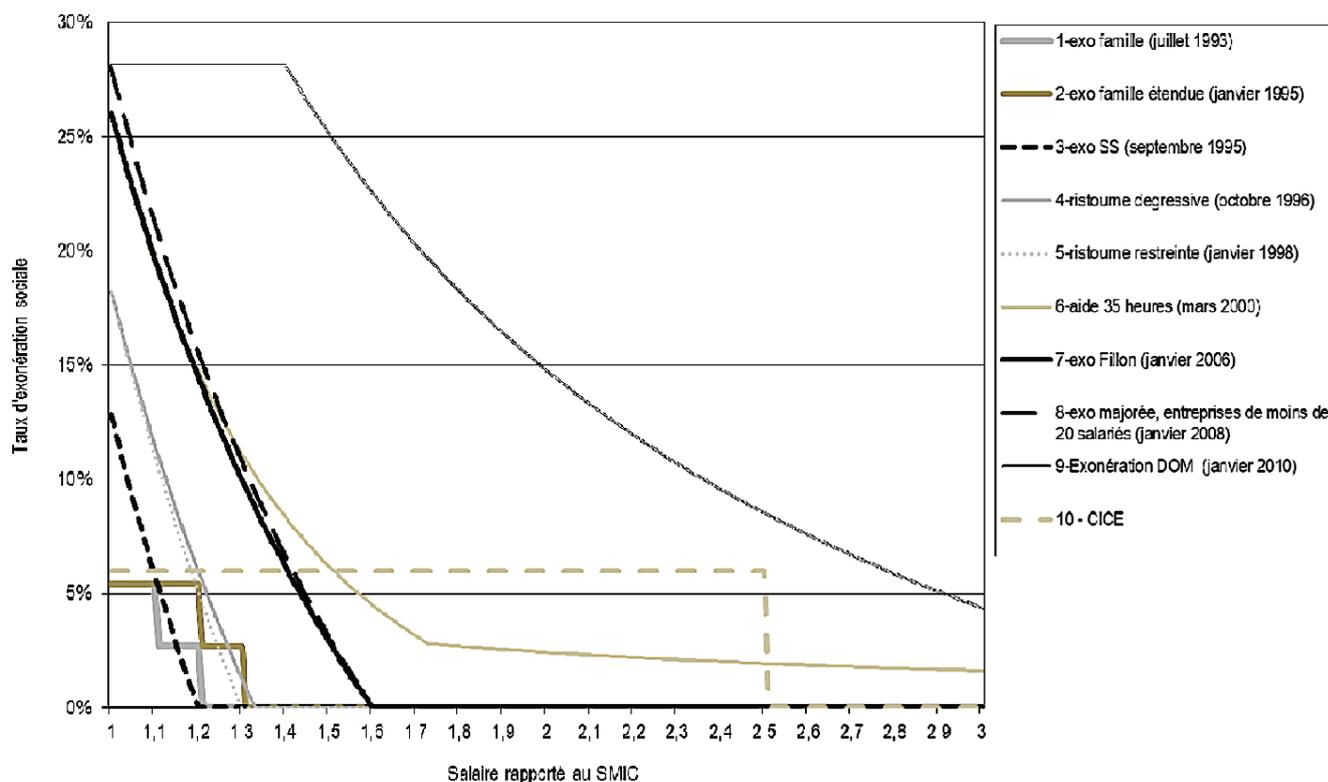
* Euros constants : indice Insee des prix à la consommation, France entière, hors tabac.

Symbole : - : la mesure n'existait pas encore ou n'existe plus.

Source : DARES, 2015.

DOCUMENT 4

Ensemble des dispositifs d'exonérations générales de cotisations employeurs (1993-2014)



Note de lecture : le graphique présente les différents barèmes d'exonérations générales mis en œuvre en France depuis 1993. Le taux d'exonération, sur l'axe vertical, dépend du salaire relativement au Smic, sur l'axe horizontal. Par exemple, l'exonération famille mise en œuvre en juillet 1993 consiste en une réduction de 5,4 points du taux de cotisation qui s'appliquent au salaire brut, au niveau du Smic et jusqu'à 1,2 Smic.

Source : Étienne LEHMANN, Yannick L'HORTY, « Renforcer la progressivité des prélèvements sociaux », *Revue française d'économie*, 2014/1 (volume XXIX).

Notes complémentaires :

Exo : exonération de cotisations sociales employeurs.

Exo SS : exonération de cotisations de sécurité sociale.

CICE : Crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi.

DOCUMENT 5

Évaluer l'effet des zones franches urbaines (ZFU) nécessite d'estimer ce qu'aurait été le dynamisme économique de ces zones en l'absence des exonérations. Cette évaluation n'est pas simple puisque de multiples facteurs peuvent modifier l'activité économique des zones concernées au-delà des exonérations fiscales. Une comparaison des ZFU avec l'ensemble des zones urbaines sensibles (ZUS) ne permet pas de déduire l'effet réel du dispositif : par définition, les ZFU cumulent des handicaps économiques et sociaux particulièrement importants qui peuvent réduire leur attractivité économique par rapport aux autres ZUS.

Pour s'approcher le plus possible de la situation hypothétique où le dispositif des ZFU n'aurait pas été mis en place, on compare l'évolution de ces zones avant et après la mise en place du dispositif avec celle des ZUS qui ont les caractéristiques socioéconomiques les plus proches, mais qui n'ont pas bénéficié d'exonérations.

Selon cette méthode dite « d'appariement », l'effet des 44 ZFU mises en place en 1997 aurait été particulièrement important durant les premières années. Dans l'ensemble des zones de première vague, fin 2001, la mesure aurait accru le nombre d'établissements de 9 700 à 12 200 unités. L'effet cumulé sur l'emploi de ces zones aurait été compris entre 41 500 et 56 900 postes supplémentaires. Au-delà des premières années, l'impact semble plafonner puisque le nombre total d'établissements et d'emplois stagnerait après 2001.

Le bilan serait nettement moins positif pour les zones créées ensuite. Fin 2006, les 41 ZFU créées en 2004 n'auraient connu qu'une hausse beaucoup plus limitée de leur activité : entre 1 400 et 3 400 établissements supplémentaires, sans effet statistiquement significatif sur le nombre d'emplois.

Ces effets nets sur l'activité locale seraient entièrement imputables aux nouvelles implantations. Pour les entreprises déjà implantées sur la zone, aucun impact significatif des allègements fiscaux n'est détecté sur leur taux de survie, leur niveau d'emploi ou leur santé économique. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer le plafonnement de l'impact sur les zones de la première vague ainsi que le bilan mitigé des ZFU de deuxième génération. Tout d'abord, la clause d'embauche locale, qui contraint les entreprises à recruter en partie parmi les habitants de la zone, a été renforcée à partir de 2003, ce qui a pu freiner les embauches globales. D'autre part, le développement des allègements généraux de charges sur les bas salaires a réduit l'avantage comparatif des ZFU : la différence entre les charges patronales payées en ZFU et hors ZFU s'est réduite. Si les allègements des zones franches urbaines sont restés intéressants pour les salaires plus élevés, l'avantage est devenu quasiment nul au niveau du smic : l'écart de taux de cotisations au niveau du smic, de 10 points en 1997, n'était plus que de 2 points en 2006.

Le dispositif des ZFU aurait conduit, pour partie, à des relocalisations d'unités déjà existantes ; ces implantations en zones franches se seraient ainsi partiellement faites au détriment d'autres zones. En 1995, deux ans avant la mise en place du dispositif, les créations d'établissements représentent 65% des implantations dans les futures ZFU, alors que les transferts en représentent seulement 14% ; les autres implantations sont des réactivations ou des reprises d'établissements. Après la mise en place du dispositif, c'est près de la moitié des nouveaux établissements qui résulte de transferts.

En outre, dans les zones de première génération, on estime que les disparitions d'établissements augmenteraient progressivement au bout de cinq ans, soit au bout de la période ouvrant droit à une exonération totale des taxes sociales et fiscales. À partir de 2003, les implantations de nouvelles activités économiques auraient ainsi juste compensé les disparitions d'établissements. Ce facteur aurait lui aussi contribué à l'essoufflement observé au début des années 2000.

Par ailleurs, les résultats des études menées sur les ZFU de deuxième génération montrent que les zones à proximité immédiate des ZFU auraient été pénalisées par le dispositif. Ainsi, en 2004, la mise en place du dispositif se serait traduite par une diminution de 7% du nombre d'établissements dans les zones voisines, alors qu'il aurait augmenté de 5% dans les ZFU.

Note : Les territoires formant les ZFU ont été sélectionnés parmi les ZUS les plus peuplées et cumulant le plus d'inégalités économiques et sociales. On dénombre 100 ZFU en France, mises en place en trois vagues (1997, 2004, 2006). Les entreprises sont incitées à s'installer dans ces zones par un dispositif d'allègements fiscaux (baisse d'impôts et de charges patronales), en contrepartie d'une clause d'emploi local (une partie des nouvelles embauches doit se faire au sein de la zone). L'objectif est de « revitaliser » ces quartiers et de faciliter l'accès à l'emploi des populations locales.

Source : Pauline GIVORD, Corentin TREVIEN, « Les zones franches urbaines : quel effet sur l'activité économique ? », *Insee Analyses*, n°4, mars 2012.

DOCUMENT 6

Les approches macroéconomiques des politiques de l'emploi ont été marquées par de nombreuses études estimant l'impact des différentes institutions du marché du travail sur le niveau de chômage (...). Ces travaux confirmaient en général le rôle positif joué par les politiques actives de l'emploi, qui ont un effet de modération salariale, et au contraire le rôle négatif de l'indemnisation du chômage sur l'emploi dans l'économie (...).

D'autres travaux confirment par ailleurs l'hypothèse selon laquelle les politiques actives de l'emploi ont des effets positifs sur les flux du marché du travail, et augmentent la probabilité de transitions favorables pour les chômeurs – vers l'emploi en particulier. L'existence de politiques actives – y compris les institutions d'aide aux chômeurs, agences pour l'emploi – augmente le degré de fluidité du marché du travail, conformément aux hypothèses faites dans le modèle d'appariement. Cependant, on retrouve certains effets négatifs pointés précédemment. En particulier, dans le cas de mesures d'aide à l'emploi ciblées, les évaluations font apparaître d'un côté un accroissement de la probabilité de sortie du chômage pour le groupe cible, de l'autre une diminution pour certaines autres catégories. Cela confirme l'hypothèse d'effets de substitution, parfois importants, dans le cas de mesures ciblées : l'existence de tels effets doit être prise en compte dans la conception des mesures. De ce point de vue, il est important de disposer de résultats d'évaluation les plus précis possibles.

Les analyses récentes insistent sur l'existence de combinaisons favorables, et sur la complémentarité des politiques et des institutions. Dans cette perspective, des politiques d'indemnisation du chômage généreuses ne sont pas incompatibles avec un taux d'emploi élevé si elles sont combinées avec des politiques actives efficaces. Plus largement, s'il existe des phénomènes de complémentarité entre les institutions et politiques, cela signifie que c'est le système institutionnel dans son ensemble qui affecte les performances en matière d'emploi et de chômage. Dans ses *Perspectives de l'emploi* de 2006, l'OCDE distingue ainsi quatre groupes de pays sur la base de leurs performances en termes d'emploi : les pays anglophones, les pays d'Europe du Nord, les pays d'Europe continentale et du Sud, enfin les pays d'Europe orientale. Les deux premiers groupes, en dépit de politiques et d'institutions très différentes, ont tous deux de bonnes performances en termes d'emploi. La place des politiques de l'emploi y est très différente : réduite dans le groupe anglophone, très importante (avec une forte place des mesures actives et une indemnisation du chômage très généreuse) dans le groupe des pays du Nord. Il n'existerait donc pas qu'une seule voie pour obtenir de bonnes performances sur le marché du travail.

Ce constat est confirmé dans le contexte de la crise de 2008. Les performances en termes de chômage conduisent à mettre en avant le cas de pays se caractérisant par des politiques favorisant la flexibilité interne et l'adaptation temporaire du volume de travail dans les entreprises. Outre l'Allemagne, qui se distingue par un recours très important au chômage partiel et aux accords négociés de flexibilité interne, les Pays-Bas, l'Autriche et la Finlande ont également bien résisté à la crise et se distinguent par des augmentations faibles du taux de chômage entre 2007 et 2013.

Dans l'ensemble, les développements récents des recherches comparatives sur le marché du travail conduisent à remettre en cause l'idée du *one best way*, ou encore la suprématie du modèle libéral de fonctionnement du marché du travail.

Source : Christine ERHEL, *Les politiques de l'emploi*, collection Que sais-je ?, n°3789, éditions PUF, 2014.

DOCUMENT 7

Dans la représentation sous-jacente aux nouvelles politiques de l'emploi, le chômage ne s'explique pas uniquement par une insuffisance de la demande de travail. En d'autres termes, le soutien à la croissance n'est pas l'unique levier de la lutte pour l'emploi. Il y a bien ici une rupture qui justifie de parler d'une nouvelle politique. Pendant très longtemps, l'essentiel des stratégies de lutte contre le chômage a eu pour unique objectif la création de postes de travail. Il s'agissait soit d'avoir une croissance plus forte, soit d'avoir une croissance plus riche en emplois mais, dans tous les cas, l'accent était porté sur le soutien à la demande de travail. Du côté de l'offre de travail, en revanche, on encourageait plutôt le retrait du marché du travail, dans une logique de gestion du chômage que l'on pourrait qualifier de « comptable ». La nouvelle politique encourage à la fois l'offre et la demande. Alors que la baisse du chômage pouvait se faire par le biais d'une hausse du non-emploi auparavant, c'est désormais la baisse du non-emploi qui est privilégiée (en renforçant l'attrait du marché du travail).

La représentation sous-jacente est qu'une partie des causes du chômage renvoie à l'inadéquation des qualifications offertes et demandées, qui dépend de la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs, et qu'une autre partie relève de l'insuffisance des rémunérations, dans l'absolu mais aussi relativement aux conditions de travail et aux revenus de remplacement offerts à ceux qui sont dépourvus de travail. Dans les deux cas, l'aide au retour à l'emploi, qu'elle consiste en actions de formation ou en soutien au revenu des travailleurs qui retrouvent un emploi, peut donc compléter efficacement les actions portant sur la seule demande de travail.

En amont de la nouvelle politique, le chômage est donc expliqué par une combinaison de facteurs, qui met en jeu à la fois les conditions de l'offre de travail, celles de la demande de travail et les modalités de la rencontre entre l'offre et la demande. Le schéma est cohérent avec celui des modèles d'appariement à la Pissarides (2000) qui se sont développés au sein des théories du chômage d'équilibre. L'idée est ici que, pour retrouver du travail, un chômeur doit accepter une offre d'emploi correspondant à ses qualifications. Ce constat élémentaire met en évidence les trois conditions d'un retour à l'emploi : 1) Il faut qu'il existe une offre d'emploi ; 2) il faut que cette offre corresponde au profil du chômeur ; 3) il faut enfin qu'il l'accepte. Les trois conditions sont nécessaires, aucune n'est suffisante. Il suffit que l'une d'entre elles ne soit pas satisfaite pour que le retour à l'emploi n'ait pas lieu. (...)

Dans cette perspective, il ne peut exister un dispositif unique permettant de lutter contre le chômage. Le soutien à la croissance n'est pas suffisant pour lutter efficacement contre le chômage, de même que la formation professionnelle ou encore l'accompagnement individualisé des chômeurs. Tous ces éléments sont nécessaires et les actions doivent être menées en même temps pour être véritablement efficaces.

Source : Yannick L'HORTY, *Les nouvelles politiques de l'emploi*, collection repères, éditions La découverte, 2006.

DOCUMENT 8

Le processus continu d'appariement sur le marché du travail fait qu'il coexiste toujours un certain niveau d'emplois vacants (V , pour *job vacancies*), avec un certain niveau de chômage (U , pour *unemployment*). Les deux variables sont corrélées négativement : moins les entreprises offrent d'emplois, plus le chômage est important (et en même temps plus le chômage est important, moins les entreprises ont de difficultés à pourvoir les emplois vacants). Symétriquement, chômage bas et emplois vacants nombreux auront tendance à coexister. Cette relation est représentée par la *courbe de Beveridge* (UV) (voir schéma). La proximité de la courbe UV par rapport aux axes est une indication de l'efficacité de l'appariement : ainsi, dans la situation représentée par la courbe UV_1 , quel que soit le niveau de chômage, le nombre d'emplois qui n'ont pas été pourvus est inférieur à celui dans la situation représentée par la courbe UV_2 .

Lorsque le taux de chômage s'accroît, les salaires réels tendent à être plus faibles et les emplois vacants trouvent plus facilement preneurs, ce qui peut inciter les entreprises à offrir plus d'emplois vacants. Cette relation, cette fois-ci positive entre U et V , peut être représentée par la courbe VS (*job vacancy supply*) – en reprenant, de façon très simplifiée, la formulation initiale de Pissarides (1990). L'offre d'emplois vacants dépend évidemment de tout un ensemble de facteurs autres que U : ces facteurs vont déterminer la position de la courbe VS dans l'espace $[U, V]$. Tous les facteurs qui ont un impact sur les coûts réels des entreprises (et, en premier lieu, sur le niveau de salaire réel) jouent ici un rôle déterminant (...).

L'intersection entre les deux courbes détermine les valeurs d'équilibre (U^* , V^*). Le rapport, à un moment donné, entre les emplois vacants (V^*) et le chômage (U^*) est l'*indicateur de tension* sur le marché du travail : $\theta = V^*/U^*$; plus θ est élevé, plus les entreprises ont de difficultés à pourvoir les postes vacants.

Cette approche permet de modéliser les effets sur l'offre d'emplois vacants et le processus d'appariement des différents facteurs – « toutes choses égales par ailleurs ».

Ainsi, une moindre efficacité du système de formation (produisant des compétences non adaptées aux attentes des entreprises) ou du service public de l'emploi (qui met en relation chômeurs et emplois vacants) se traduit par une moindre qualité du processus d'appariement – entraînant par exemple un déplacement de la courbe UV de UV_1 à UV_2 .

Un système d'indemnisation plus généreux peut affecter aussi bien le processus d'appariement (et donc la position de la courbe UV), si les chômeurs réduisent leur intensité de recherche d'emploi et restent plus longtemps au chômage, que l'offre d'emplois vacants (via les mécanismes de négociations salariales et de salaire d'efficience).

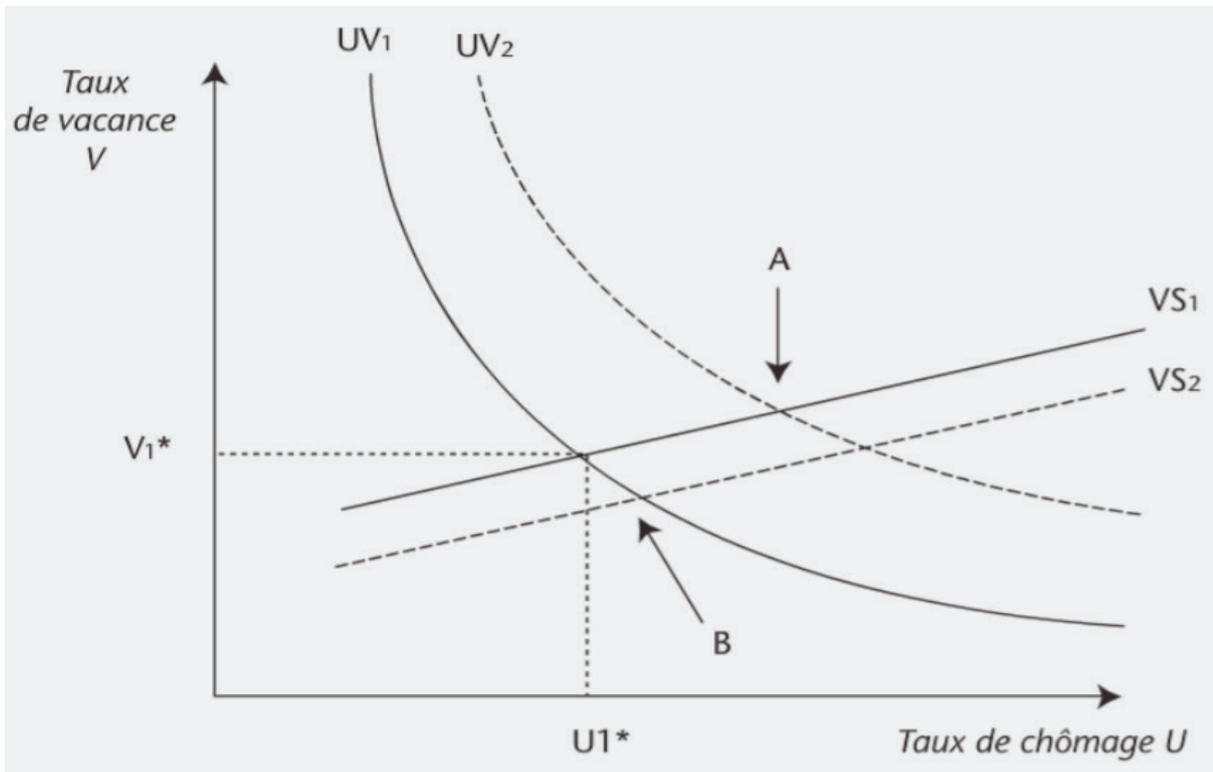
Le pouvoir de négociation des salariés (lié à la force des syndicats, ou aux protections contre le licenciement dont ils bénéficient...) peut jouer négativement sur l'offre d'emplois vacants, de même que le niveau des taux d'intérêt par exemple, ou encore un facteur entraînant une baisse de la productivité moyenne du travail non accompagnée d'une baisse du salaire réel.

Dans une perspective plus dynamique, un tel schéma permet aussi de représenter la conséquence des différents chocs qui peuvent affecter l'économie. Ainsi, un choc de réallocation (entraîné par exemple par un progrès technique biaisé ou l'ouverture à la concurrence internationale) se traduira par un déplacement de la courbe de Beveridge vers la droite (par exemple de UV_1 à UV_2). Ceci pourra refléter l'apparition d'une inadéquation entre qualifications offertes et demandées sur le marché du travail, mais aussi peut-être un déséquilibre géographique, entre régions sinistrées, à fort taux de chômage, et régions dynamiques, où la tension sur le marché du travail est forte. Le passage de UV_1 à UV_2 , et au nouveau point d'équilibre A dénote donc l'émergence d'un *chômage d'inadéquation* (*mismatch*) s'ajoutant au *chômage frictionnel* initial, et qui perdurera tant que les ajustements nécessaires n'auront pas eu lieu (formation, mobilité professionnelle, mobilité géographique...).

Un *choc agrégé* (choc d'offre ou de demande) se traduira par un déplacement de la courbe VS – par exemple de VS_1 à VS_2 , en cas de choc négatif, comme un choc pétrolier, une augmentation des taux d'intérêt réel, ou une baisse subite de la consommation des ménages : à niveau de chômage donné, les entreprises offrent moins d'emplois vacants. On se déplace alors le long de la courbe de Beveridge initiale (UV_1) – pour atteindre le nouveau point d'équilibre B .

Dans cette approche, un déplacement de la courbe de Beveridge vers la droite est donc toujours interprété comme résultant d'une dégradation du processus d'appariement. Cependant,

Diamond et Sahin (2014) mettent en doute cette interprétation, en montrant, à partir d'une analyse des déplacements de la courbe de Beveridge aux États-Unis des années 1950 à la fin des années 2000, que ces derniers sont liés au cycle conjoncturel : à la fin de chaque cycle d'expansion (au taux de chômage le plus haut), le taux d'emplois vacants augmente. Mais cela ne semble pas traduire une augmentation du chômage structurel, puisque, à une exception près, au cours de la période étudiée, le taux de chômage au cours du cycle suivant est toujours retombé à un niveau au moins aussi bas que le niveau de chômage le plus bas du cycle précédent.



Source : Jérôme GAUTIÉ, *Le chômage*, collection repères, éditions La découverte, 2015.

DOCUMENT 9

Il sera peut-être utile à cet endroit de donner un bref résumé de la théorie de l'emploi qui sera élaborée au cours des chapitres suivants, même si ce résumé ne paraît pas encore pleinement intelligible. Les termes utilisés seront en temps voulu définis avec plus de soin. Dans ce résumé nous supposons que le salaire nominal et les autres coûts de facteurs restent constants par unité de travail employé. Cette simplification, dont nous nous affranchirons plus tard, est introduite à seule fin de faciliter l'exposé. Que le salaire nominal et les autres coûts de facteurs soient ou non sujets à variation, cela ne change rien à la nature du raisonnement.

Les grandes lignes de notre théorie peuvent être décrites comme suit. Lorsque l'emploi croît, le revenu réel global augmente. Or l'état d'esprit de la communauté est tel que, lorsque le revenu réel global croît, la consommation globale augmente, mais non du même montant que le revenu. Par suite les employeurs réaliseraient une perte, si l'emploi supplémentaire était consacré en totalité à produire des biens de consommation. Pour qu'un certain volume d'emploi soit justifié il faut donc qu'il existe un montant d'investissement courant suffisant pour absorber l'excès de la production totale sur la fraction de la production que la communauté désire consommer lorsque l'emploi se trouve à ce niveau. Car, faute d'un tel montant d'investissement, les recettes des entrepreneurs seraient inférieures au chiffre nécessaire pour les décider à offrir ce volume d'emploi. Il s'ensuit que, pour une valeur donnée de ce que nous appellerons la propension de la communauté à consommer, c'est le montant de l'investissement courant qui détermine le niveau d'équilibre de l'emploi, i. e. le niveau où rien n'incite plus les entrepreneurs pris dans leur ensemble à développer ni à contracter l'emploi. Le montant de l'investissement courant dépend lui-même de ce que nous appellerons l'incitation à investir et nous verrons que l'incitation à investir dépend de la relation entre la courbe de l'efficacité marginale du capital et la gamme des taux d'intérêt afférents aux prêts d'échéances et de garanties diverses.

Ainsi, la propension à consommer et le montant de l'investissement nouveau étant donnés, il n'y aura qu'un seul volume de l'emploi compatible avec l'équilibre ; tout autre volume conduirait à une inégalité entre le prix de l'offre globale et le prix de la demande globale de la production considérée dans son ensemble. Ce volume ne peut être plus *grand* que le plein emploi ; en d'autres termes le salaire réel ne peut être moindre que la désutilité marginale du travail. Mais en général il n'y a pas de raison de penser qu'il doive être *égal* au plein emploi. C'est seulement dans un cas spécial que la demande effective se trouve associée au plein emploi ; et pour que ce cas se réalise il faut qu'il y ait entre la propension à consommer et l'incitation à investir une relation particulière. Cette relation particulière, qui correspond aux hypothèses de la théorie classique, est, en un certain sens, une relation optimum. Mais elle ne peut exister que si, pour des raisons fortuites ou voulues, l'investissement courant assure un montant de demande exactement égal à l'excès du prix de l'offre globale de la production résultant du plein emploi sur le montant que la communauté désire dépenser pour la consommation lorsqu'elle est employée à plein.

Source : John Maynard KEYNES, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, édition Payot, 1988, (1936).